

PRODUITS DÉRIVÉS

ANNEXE 1 DU GUIDE DE L'INVESTISSEUR

Principales caractéristiques et avertissements sur les risques

- Remarques préliminaires

Ce livret complète et fait partie intégrante du Guide de l'Investisseur. Le Guide de l'Investisseur et ses annexes, susceptibles d'être modifiés, sont disponibles sur le site internet de la Banque (<http://www.ca-indosuez.com>) en sélectionnant la section « Notre approche de la conformité » dans l'onglet « Indosuez au Luxembourg ».

Ce livret contient des informations générales sur les contrats dérivés (également appelés « instruments dérivés » ou « produits dérivés »). Dans ce document, la Banque fournit à ses clients des informations sur les principales caractéristiques et avertissements généraux concernant les risques associés à ces instruments financiers, en complément des risques généraux et spécifiques liés aux dérivés, présentés dans le Guide de l'Investisseur.

Ce livret ne peut être interprété comme une publicité pour un contrat dérivé spécifique, mais vise uniquement à fournir aux clients ou clients potentiels de la Banque une description de la nature générale et des risques des contrats dérivés.

Ce livret ne doit pas être interprété comme une offre, un conseil juridique ou fiscal, ni comme tout autre conseil professionnel ou une recommandation personnalisée à un investisseur spécifique.

Investir dans des contrats dérivés peut ne pas convenir à tous les investisseurs, compte tenu de leur complexité et de leurs risques importants. Les contrats dérivés sont destinés aux investisseurs capables d'en comprendre les caractéristiques, y compris, le cas échéant, l'absence de cotation et le risque de liquidité qui en résulte, ainsi que les risques encourus, et qui sont financièrement en mesure de supporter une perte de leur investissement et prêts à accepter ce risque

Tout document ou matériel relatif aux instruments financiers mentionnés dans ce livret ne constitue ni ne doit être interprété comme une offre, une sollicitation ou une recommandation d'acheter, de souscrire, de conclure ou de réaliser un investissement dans des instruments financiers (contrats dérivés...), ou de participer à une stratégie d'investissement particulière, dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation serait illégale.

Les transactions et paiements relatifs aux instruments financiers (y compris les contrats dérivés) peuvent être soumis à des taxes, droits et/ou retenues à la source. Leur traitement fiscal dépend de leurs caractéristiques et de la situation individuelle de l'investisseur, et peut être modifié à l'avenir. Chaque investisseur potentiel doit consulter son conseiller fiscal professionnel concernant l'achat, la détention et la cession de tout instrument financier en fonction de sa situation spécifique. Les lois fiscales, réglementations et pratiques peuvent changer, y compris avec effet rétroactif. La Banque décline toute responsabilité concernant les implications fiscales.

Ce livret contient des exemples de contrats dérivés avec leurs logiques et variantes respectives. Les exemples de solutions d'investissement sont fournis à titre illustratif uniquement. Certaines caractéristiques commerciales ne seront déterminées qu'au moment où le client passe un ordre pour conclure un contrat dérivé. Les caractéristiques décrites dans une illustration de produit peuvent s'appliquer à d'autres variantes du même type de produit.

Ne concluez pas de contrat dérivé à moins de bien comprendre et d'être prêt à assumer les risques y associés. En cas de doute sur les risques liés à l'instrument financier, veuillez clarifier avec votre responsable de relation.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Options	p4
Warrants	p5
Contrats à terme de type « futures »	p5
Contrats à terme de type « forward »	p5
Contrats d'échange (« Swaps »)	p6

AVERTISSEMENT RELATIFS AUX DÉRIVÉS

Avertissements généraux relatifs aux contrats dérivés	p7
Risques spécifiques aux contrats dérivés de gré à gré (OTC)	p8
Risques spécifiques aux contrats dérivés négociés en bourse (ETD)	p9

SAMPLE OF DERIVATIVE TYPES - MAIN CHARACTERISTICS

	ACCUMULATEURS & DÉCUMULATEURS SUR ACTIONS ET ETF	p10
01	Accumulateurs	p11
02	Décumulateurs	p13
	ACCUMULATED BOOSTED FORWARD (ABF), TARGET REDEMPTION FORWARD (TRF), & PIVOT TARGET REDEMPTION FORWARD (PTRF)	p15
01	Accumulated Boosted Forward (ABF)	p16
02	Target Redemption Forward (TRF)	p19
03	Pivot Target Redemption Forward (PTRF)	p22

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES LIÉS AUX OPÉRATIONS SUR OPTIONS

p25

AVERTISSEMENTS CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET AUTRES CONTRATS A TERME SUR DEVICES

p28

- **Présentation générale**

Les contrats dérivés sont des contrats qui confèrent à une personne l'option ou le droit d'obtenir d'une autre personne, durant la période d'investissement ou à l'échéance du produit dérivé lui-même, un actif dont le cours est sujet à fluctuation ou à des conditions de taux d'intérêt, pour un prix ou en contrepartie d'engagements déterminés lors de la conclusion du contrat. Les parties peuvent négocier sur un marché ou de gré à gré (OTC).

Ces instruments sont appelés « contrats dérivés » ou « produits dérivés », car ils représentent des droits et des engagements financiers dont la valeur fluctue ou dérive de celle des actifs ou passifs sous-jacents.

Il existe différents types de contrats dérivés qui se distinguent par la nature de l'instrument sous-jacent (actions, obligations, instruments du marché monétaire, taux d'intérêt ou de change, indices boursiers ou matières premières, etc.).

Compte tenu des très nombreuses combinaisons de contrats dans lesquels il est possible d'investir, les contrats dérivés se caractérisent par des profils de risque très divers. Certains affichent un risque limité et un potentiel de hausse illimité pour une partie tandis que l'autre partie adopte une position inverse, car elle s'expose à des pertes potentiellement illimitées et à des gains potentiellement limités.

De la même manière, le mode de règlement d'un produit peut avoir un impact significatif sur les types de risques qui y sont associés. Alors que les contrats dérivés dont le règlement est effectué au comptant sont principalement exposés aux risques de contrepartie et de marché, ceux qui sont assortis d'une livraison physique du sous-jacent sont soumis aux mêmes risques et directement aux risques liés audit sous-jacent après sa livraison.

Outre la structure du produit lui-même, une grande partie du risque associé aux contrats dérivés découle du fait que ces contrats disposent d'un effet de levier. Cela signifie qu'il n'est nécessaire de payer qu'une partie (sous forme de prime ou de dépôt) de l'exposition totale au risque de marché pour ouvrir et maintenir une position. L'exposition effective au risque de marché par le biais de contrats dérivés peut donc représenter une somme plusieurs fois supérieure à la prime ou au dépôt versé ou gagé en faveur de la Banque.

Pour les contrats dérivés, le risque de marché comprend l'exposition aux changements intervenant dans la valeur des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, l'évolution des indices ou les prix des matières premières, mais également l'exposition aux variations du prix de l'instrument sous-jacent ou à d'autres facteurs comme la volatilité implicite ou la valeur temps.

Compte tenu du large éventail de profils de risque en matière de contrats dérivés, il est important de bien comprendre le profil rendement / risque de toute stratégie liée au produit concerné.

Deux produits optionnels, un produit à terme et les accumulateurs/décumulateurs sont définis ci-après :

Options

L'acheteur d'une option acquiert le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (call) ou de vendre (put) au vendeur une quantité donnée d'un instrument sous-jacent à un prix fixé au préalable (le prix d'exercice), ou de recevoir une somme d'argent équivalente à la différence entre le prix d'exercice et le cours actuel du sous-jacent, à une date déterminée (« option européenne ») ou à tout moment jusqu'à la date d'échéance (« option américaine »).

Le prix payé pour ce droit s'appelle la prime. Le vendeur d'une option s'engage de son côté à vendre (call) ou à acheter (put) à l'acheteur l'instrument sous-jacent ou à recevoir un montant équivalent à la différence, dans le prix du sous-jacent, au prix d'exercice, quel que soit le cours actuel de ce dernier. Pour l'acheteur d'une option, le risque de marché sera limité au montant de la prime (éventuellement revalorisée) et sera considérablement plus élevé pour le vendeur. L'acheteur assume en outre un risque de contrepartie sur la contrepartie avec laquelle il a négocié l'option.

- **Présentation générale**

Warrants

Un warrant est un titre coté en bourse qui donne à l'acheteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (call) ou de vendre (put) un instrument sous-jacent à un prix fixé au préalable par les parties, dit « prix d'exercice », et à une date déterminée, dite « date d'échéance » moyennant le paiement d'une prime.

Le sous-jacent peut être une action ou un indice boursier. Le porteur ne reçoit pas le sous-jacent. Il peut être remboursé en espèces pour un montant correspondant à la différence entre (i) le cours du sous-jacent et le prix d'exercice divisé par sa parité (call), ou (ii) le prix d'exercice et le cours du sous-jacent divisé par sa parité (put).

Pendant la durée de l'investissement, le prix du call ou du put varie en fonction de différentes variables, dont le cours de l'instrument sous-jacent, la volatilité implicite ou encore le taux d'intérêt sans risque. Le temps joue en défaveur du porteur. Pour un call, le prix d'exercice est le prix auquel l'investisseur peut acheter l'instrument sous-jacent. Pour un put, il s'agit du prix auquel l'investisseur peut vendre le sous-jacent. L'acheteur de warrants détient une option d'achat ou de vente qui offre la possibilité de réaliser des gains potentiellement élevés, tandis que les pertes sont limitées à la prime investie. L'intérêt du warrant réside dans ce profil de gain « asymétrique ». Il est impossible de vendre un warrant à découvert.

Le prix des warrants évolue en fonction des variations des éléments suivants : rapport entre prix du sous-jacent et prix d'exercice, date d'échéance, niveau du taux d'intérêt, rendement du dividende et niveau de volatilité implicite.

Contrats à terme de type « futures »

Une partie à un contrat à terme de type « Futures » s'engage à recevoir ou à livrer à la date d'échéance une quantité déterminée d'un instrument sous-jacent, à un prix fixé lors de la conclusion du contrat. Comme les options, ces contrats peuvent être utilisés pour couvrir ou spéculer sur la volatilité du cours d'un actif sous-jacent, mais ils se distinguent par le fait que les contrats d'options confèrent au titulaire le droit d'exercer une option alors que les Futures imposent au titulaire l'obligation de remplir le contrat.

Une partie à un contrat « Futures » peut recevoir un paiement si la valeur du sous-jacent augmente, tandis que l'autre partie peut recevoir un paiement en cas de baisse de la valeur du sous-jacent entre deux dates.

Les Futures sont des instruments normalisés négociés en bourse (marchés réglementés ou organisés). Il s'agit de contrats normalisés en ce qui concerne la quantité du sous-jacent et les échéances de livraison ou de paiement. Les Futures sur matières premières ou biens physiques se distinguent généralement des Futures purement financiers, dont le sous-jacent est un instrument financier.

Contrats à terme de type « forward »

Les Forwards sont semblables aux Futures, mais ils se distinguent par le fait qu'ils sont négociés de gré à gré et que leurs conditions peuvent être soit normalisées, soit convenues entre l'acheteur et le vendeur.

Dans une vente à terme, les sous-jacents doivent être livrés au prix convenu lors de la conclusion du contrat, même si le cours du sous-jacent a entre-temps dépassé ce prix. Le risque de perte réside donc dans l'écart entre ces deux valeurs. Dans la mesure où les cours peuvent théoriquement augmenter de manière illimitée, le risque de perte est lui aussi potentiellement illimité.

Dans un achat à terme, les sous-jacents doivent être livrés au prix convenu lors de la conclusion du contrat, même si le cours du sous-jacent a entre-temps chuté en deçà de ce prix. Le risque de perte réside donc dans l'écart entre ces deux valeurs. Au maximum, il est possible de perdre le montant correspondant au prix initial convenu.

- Présentation générale

Contrats d'échange (« Swaps »)

Dans sa définition la plus générale, le swap est un contrat par lequel les parties échangent des flux d'intérêts ou des devises.

Les swaps peuvent être distingués en fonction de leur objet, les deux principaux types étant le swap de devises (ou swap de change) et le swap de taux d'intérêt.

Le premier est une double opération de change dans laquelle une partie vend à une autre, au comptant, un montant de devises contre un autre libellé dans une autre devise, et s'engage à racheter ce montant à l'échéance à un prix convenu correspondant au cours au comptant majoré ou minoré de la différence de taux d'intérêt entre deux investissements d'une durée équivalente à celle du swap dans chacune des devises concernées.

Les principaux risques liés à ce type de swap sont donc le risque de taux d'intérêt sur les deux taux de change, le risque de change sur les seuls intérêts implicites, le risque de liquidité et le risque de contrepartie.

Le second est un contrat par lequel les parties « s'échangent » des taux d'intérêt, c'est-à-dire s'engagent à se verser, à une fréquence convenue, des sommes correspondant à l'application de taux d'intérêt distincts à un montant nominal donné. Les principaux risques liés à ce type de swap sont le risque de taux d'intérêt et de contrepartie. Certains swaps permettent également d'échanger la performance d'un sous-jacent.

- Avertissement relatifs aux dérivés

Avertissements généraux relatifs aux contrats dérivés

01. RISQUE DE MARCHÉ

Les contrats dérivés exposent un risque de fluctuation du prix des sous-jacents, qui peuvent être très volatils et imprévisibles.

Certains événements relatifs au sous-jacent (distribution de dividendes, disparition du sous-jacent, et autres événements perturbateurs) peuvent entraîner des ajustements des conditions économiques du contrat.

L'exposition à l'évolution d'un sous-jacent par le biais d'un contrat dérivé peut ne pas correspondre à une exposition directe au même sous-jacent.

La volatilité des prix peut être particulièrement défavorable lorsque les contrats sont assortis d'un effet de levier, par exemple lorsque le client ne paie qu'une marge ou une prime représentant un faible pourcentage de la valeur du contrat. Dans ce cas, de petites fluctuations du prix du sous-jacent peuvent entraîner de fortes variations de la valeur du contrat, pouvant conduire à des appels de marge importants.

La Banque ne garantit en aucun cas le prix des sous-jacents ni, le cas échéant, la santé financière de leur émetteur, et ne fournit aucune recommandation quant à l'opportunité d'investir dans le sous-jacent.

02. EFFET DE LEVIER

Les dérivés permettent au client de prendre de grandes positions avec un capital relativement faible. Cependant, **cet effet de levier peut amplifier les pertes autant que les gains.**

03. APPELS DE MARGE

Les clients doivent couvrir une marge initiale avec des actifs déposés auprès de la Banque et **peuvent être soumis à des appels de marge supplémentaires importants pour couvrir les pertes potentielles si le marché évolue défavorablement.**

04. COMPLEXITÉ

Les dérivés sont des instruments complexes dont la valeur dépend de nombreux facteurs (prix du sous-jacent, volatilité, durée résiduelle jusqu'à l'échéance, taux d'intérêt, etc.). Une mauvaise compréhension de ces facteurs peut entraîner des pertes importantes.

05. RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel associé aux contrats dérivés concerne les erreurs humaines, les défaillances des systèmes informatiques, les problèmes de traitement des transactions et autres incidents opérationnels. Ces risques peuvent entraîner des pertes financières liées à une exécution incorrecte ou inefficace des transactions sur dérivés. La Banque a mis en place des systèmes de contrôle et de gestion des risques opérationnels pour minimiser ces incidents, mais tous les risques ne peuvent être éliminés.

Il est notamment rappelé que, conformément aux Conditions Générales de la Banque, à la suite de la conclusion de tout Contrat Dérivé, le Client est tenu, afin de limiter ce risque, de lire attentivement la confirmation envoyée par la Banque et de lui faire part de toute observation dans un certain délai à compter de la date de notification. Passé ce délai, la confirmation sera réputée exacte et approuvée par le Client, sauf en cas d'erreur manifeste.

- Avertissement relatifs aux dérivés

06. RISQUE RÉGLEMENTAIRE

Les contrats dérivés sont soumis à une réglementation complexe, susceptible d'évoluer. Les modifications des règles et exigences réglementaires peuvent avoir des impacts significatifs sur la manière dont ces contrats sont conclus et traités. Les clients doivent être attentifs aux évolutions réglementaires et adapter leurs stratégies en conséquence, et s'assurer que les contrats dérivés respectent les nouvelles normes applicables. Une gestion proactive du risque réglementaire est essentielle pour éviter des conséquences imprévues.

07. RISQUES LIÉS À LA RÉSILIATION/VENTE ANTICIPÉE

La survenance de certains événements peut entraîner la résiliation anticipée et/ou la vente de tout ou partie des Contrats Dérivés. Dans ce cas, le Client peut être tenu de payer le solde de liquidation correspondant (déterminé conformément à la documentation contractuelle-cadre applicable entre le Client et la Banque) avant la date d'échéance initiale des Contrats Dérivés concernés.

Lorsqu'un Contrat Dérivé est débouclé/vendu avant l'échéance (y compris dans le cas où la Banque, à sa seule discrétion, accepte la demande du Client de déboucler un Contrat Dérivé OTC avant l'échéance aux frais du Client), **les coûts de débouclement pour le Client peuvent être très importants**, en fonction, entre autres, du prix de marché (« mark-to-market ») de la Stratégie. Le prix de marché de la Stratégie dépend de nombreux paramètres (notamment, entre autres, le prix de marché et la volatilité de l'Actif Sous-Jacent, les taux d'intérêt, etc.).

Risques spécifiques aux contrats dérivés de gré à gré (OTC)

01. RISQUES LIÉS À LA SOLVABILITÉ DE LA CONTREPARTIE

Les contrats dérivés non compensés comportent des risques inhérents à la défaillance ou l'insolvabilité de la contrepartie au contrat, tels que l'impossibilité pour la Banque de procéder à ses obligations de paiement ou de livraison au titre de tout Contrat Dérivé OTC, ou la potentielle perte de tout actif remis en gage auprès de la Banque (notamment les actifs remis à titre de Marge Initiale et de Marge Variable). En particulier, comme la Banque conclut les Contrats Dérivés OTC en qualité de contrepartie du Client, les créances du Client à l'endroit de la Banque au titre des Contrats Dérivés OTC se situent à égalité de rang avec celles des autres créanciers ordinaires de la Banque (autres que les créances subordonnées ou garanties par gage). En outre, les créances du Client au titre des Opérations ne seront pas ouvertes par la garantie des dépôts ni par un quelconque engagement de garantie d'autres entités du groupe Crédit Agricole.

02. RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les Contrats Dérivés OTC sont des contrats de gré à gré entre le Client et la Banque qui ne peuvent être cédés ou transférés par l'une des parties qu'avec l'accord de l'autre partie, ou ne peuvent être résiliés de manière anticipée :

- que par accord mutuel des deux parties ; ou,
- en cas de survenance d'un événement de résiliation anticipée prévu dans la documentation contractuelle-cadre applicable entre le Client et la Banque ; ou,
- le cas échéant, dans les conditions prévues par la confirmation de tout Contrat Dérivé OTC.

- Avertissement relatifs aux dérivés

En cas de faible liquidité sur le marché sous-jacent, la valorisation des Contrats Dérivés OTC à la suite de leur résiliation anticipée peut donc s'avérer impossible ou intervenir dans des conditions très défavorables. La perte subie peut être très importante.

En outre, dans la mesure où les Contrats Dérivés OTC ne sont pas des produits standardisés, la valorisation (mark-to-market) d'un ou plusieurs Contrats Dérivés OTC ou l'évaluation de l'exposition au risque peut également s'avérer impossible.

La conclusion d'une opération inverse avec un tiers afin de compenser une position prise au titre d'un Contrat Dérivé OTC n'entraîne pas la résiliation du Contrat Dérivé OTC conclu avec la Banque et ne constitue pas nécessairement une couverture idéale, dans la mesure où il se peut qu'aucune autre contrepartie ne propose des opérations similaires

03. CONDITIONS FINANCIÈRES

Les conditions des contrats OTC sont négociées de gré à gré. Aucune source centrale de cours n'est disponible, de sorte que les intervenants sont libres de proposer des prix différents pour des Opérations identiques. La Banque ne donne aucune garantie quant au fait que les prix qu'elle offrira au Client seront les plus avantageux que ce dernier peut obtenir.

Risques spécifiques aux contrats dérivés négociés en bourse (ETD)

01. VOLATILITÉ DES MARCHÉS À TERME ET D'OPTIONS

Les marchés sur lesquels sont négociés les contrats ETD (futures et options) sont souvent liquides, mais cette liquidité s'accompagne d'une forte volatilité. **Les prix peuvent évoluer rapidement**, ce qui peut entraîner, entre autres, des risques d'exécution à un prix différent de celui souhaité.

02. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Bien que les marchés des contrats ETD soient généralement liquides, **il peut arriver qu'il soit difficile de trouver une contrepartie pour clôturer une position, notamment en période de tension sur le marché ou de dysfonctionnement du marché.**

03. RISQUE DE CONTREPARTIE

Bien que les chambres de compensation réduisent ce risque, il existe toujours une possibilité que l'une des parties ne respecte pas ses obligations contractuelles.



EXEMPLES DE TYPES DE PRODUITS DÉRIVÉS CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Accumulateurs & Décumulateurs sur actions et ETF

Les stratégies d'accumulateur ou décumulateur sont des produits dérivés complexes qui conviennent aux investisseurs ayant une forte propension au risque. Les stratégies d'accumulateur ou décumulateur permettent à l'investisseur d'acheter ou de vendre un nombre fixe d'actions à un prix prédéterminé, sous réserve d'un événement « knock-out » qui met immédiatement fin au contrat.

Les stratégies d'accumulateur ou décumulateur sont principalement des stratégies à effet de levier, ce qui permet aux investisseurs de bénéficier d'un prix d'exercice plus attractif, mais le risque de perte est plus élevé.

RATIONNEL

La stratégie permet au client d'acheter des actions de manière progressive à un prix réduit, surpassant ainsi un investissement direct en actions dans des marchés modérément baissiers à haussiers.

OBJECTIF

Permettre au client d'acheter des actions à un prix inférieur au prix de marché initial sur une période définie, et ainsi lui permettre de constituer progressivement une position longue sur un sous-jacent spécifique.

VUE SUR LE MARCHÉ

Une hausse ou une baisse modérée du sous-jacent

STRUCTURE

- L'investisseur ne paye pas de prime lors de la mise en place de la stratégie (stratégie à coût zéro).
- Chaque jour, le client achète un nombre fixe d'actions à un prix réduit par rapport au prix initial
- Les actions accumulées sont livrées à la fin d'une période (par exemple, un mois).

- Si, un jour, le cours de l'action clôture au-dessus du niveau de knock-out :
 - La stratégie d'achat s'arrête,
 - Les actions accumulées jusqu'à ce moment sont livrées à la date définie.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- **Niveau de strike** : il s'agit du niveau de prix prédéfini auquel les actions sous-jacentes seront achetées.
- **Levier** : si l'action sous-jacente clôture en dessous du niveau de strike, l'investisseur accumule un multiple du montant quotidien (généralement x2).
- **Niveau de Knock-out** : si l'action sous-jacente clôture au-dessus de ce niveau, l'accumulation s'arrête.
- **Période d'accumulation garantie** : (optionnelle) protège les investisseurs contre d'un Knock-out précoce si l'action sous-jacente s'apprécie trop rapidement.

ACCUMULATEUR - 12 MOIS



ACHETEUR	Client	SOUS-JACENT	Citigroup Inc
VENDEUR	CA Indosuez Wealth (Europe)		
DEUISE	USD		
ÉCHÉANCE	1 an (257 jours ouvrés)		
NIVEAU DE DÉSACTIVATION	105 % du cours de référence		
PRIX D'EXERCICE	87,63 % du cours de référence		
NOMINAL	Le client achète 75 actions par jour (19 275 actions au total).		
NOMINAL AVEC LEVERAGE 2X	Le client achète 150 actions par jour (38 550 actions maximum au total)		
MÉCANISME	<p>1) Chaque jour où le cours de clôture est supérieur ou égal au niveau du prix d'exercice et strictement inférieur au niveau de désactivation le client achètera 75 actions au niveau de strike.</p> <p>2) Chaque jour où le cours de clôture est strictement inférieur au niveau du prix d'exercice, le client achètera 150 actions au niveau du prix d'exercice.</p> <p>3) Si, un jour, le cours de clôture est supérieur ou égal au niveau de désactivation, le client cessera d'acheter des actions et la stratégie d'accumulation prendra fin.</p>		
DÉBOUCLEMENT	Mensuellement (le client reçoit les actions et paie en espèces)		

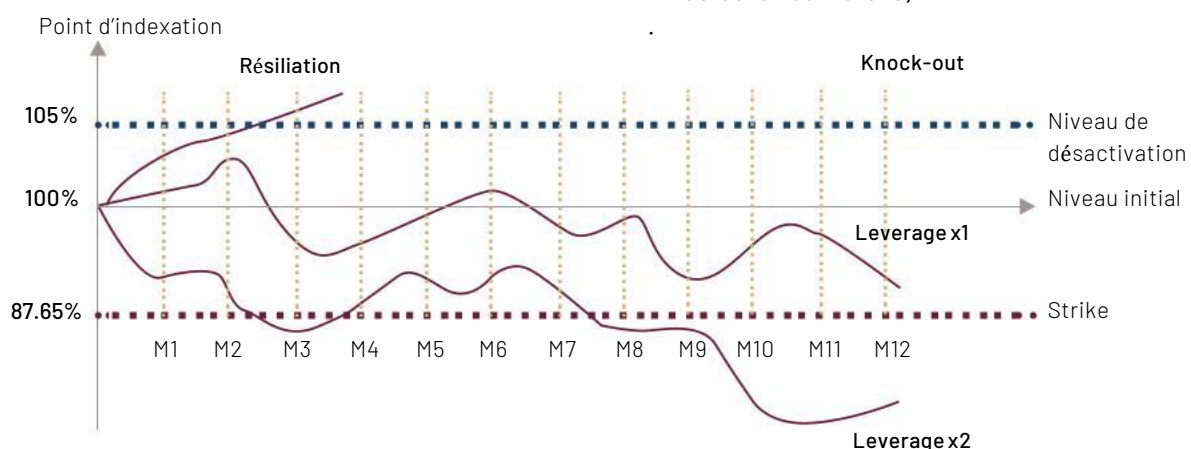
+ AVANTAGES

- Achète des actions avec une décote par rapport au cours de référence.
- Exige moins de liquidités qu'une stratégie de type delta-one.

- RISQUES

- La stratégie peut être arrêtée de manière anticipée.
- Pour chaque jour où le prix clôture est en dessous du niveau d'exercice, le client devra acheter le double de la taille nominale quotidienne au niveau d'exercice (c'est-à-dire à un niveau moins favorable que les conditions actuelles du marché).

GRAPHIQUE 1



RATIONNEL

La stratégie permet au client de vendre des actions à un prix supérieur au prix actuel du marché. Cette stratégie est attrayante pour les clients détenant une position importante sur une action et prêts à vendre ces actions à un niveau prédéterminé.

OBJECTIF

Permettre au client de vendre des actions à un prix supérieur au prix de marché initial sur une période définie, et ainsi lui permettre de réduire progressivement une position longue détenue sur un sous-jacent spécifique.

VUE SUR LE MARCHÉ

Une hausse ou une baisse modérée du sous-jacent.

STRUCTURE

- L'investisseur ne paye pas de prime lors de la mise en place de la stratégie (stratégie dite à coût zéro).
- Chaque jour, le client achète un nombre fixe d'actions à un prix amélioré par rapport au prix initial.
- Les actions décumulées sont vendues à la fin d'une période (par exemple, un mois).

- Si, un jour, le cours de l'action clôture en dessous du niveau de knock-out : La stratégie de vente s'arrête,
- Les actions décumulées jusqu'à ce moment sont livrées à la date définie.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- **Niveau de strike** : il s'agit du niveau de prix prédéfini auquel les actions sous-jacentes seront vendues.
- **Levier** : si l'action sous-jacente clôture au-dessus du niveau d'exercice, l'investisseur "décumule" un multiple du montant quotidien (généralement x2).
- **Niveau de Knock-out** : si l'action sous-jacente clôture en dessous de ce niveau, la décumulation s'arrête.
- **Période d'accumulation garantie** : (optionnelle) protège les investisseurs contre les effets d'un Knock-out précoce si le sous-jacent se déprécie trop rapidement.

DÉCUMULATEUR - 12 MOIS



ACHETEUR	Client	SOUS-JACENT	Carrefour SA
VENDEUR	CA Indosuez Wealth (Europe)		
DEVISE	EUR		
ÉCHÉANCE	1 an (257 jours ouvrés)		
NIVEAU DE DÉSACTIVATION	95 % du cours de référence		
PRIX D'EXERCICE	112,40 % du cours de référence		
NOMINAL	Le client achète 874 actions par jour (224 618 actions au total)		
NOMINAL AVEC LEVERAGE 2X	Le client achète 1748 actions par jour (449 236 actions maximum au total)		
MÉCANISME	<p>1) Chaque jour où le cours de clôture est inférieur ou égal au niveau du prix d'exercice et strictement inférieur au niveau de désactivation le client achètera 874 actions au niveau de strike.</p> <p>2) Chaque jour où le cours de clôture est strictement supérieur au niveau du prix d'exercice, le client vendra 1 748 actions au niveau du prix d'exercice.</p> <p>3) Si, un jour, le cours de clôture est inférieur ou égal au niveau de désactivation, le client cessera de vendre des actions et la stratégie d'accumulation prendra fin.</p>		
DÉBOUCLEMENT	Mensuellement (le client reçoit les actions et paie en espèces)		

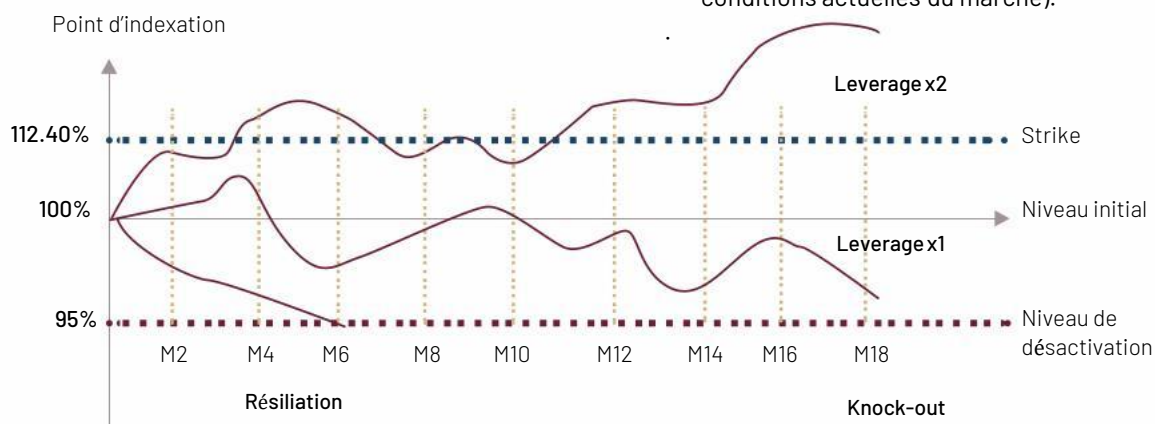
+ AVANTAGES

- Vend des actions avec une décote par rapport au cours de référence.

- RISQUES

- La stratégie peut être arrêtée de manière anticipée.
- Pour chaque jour où le prix clôture est au-dessus du niveau d'exercice, le client devra vendre le double de la taille nominale quotidienne au niveau d'exercice (c'est-à-dire à un niveau moins favorable que les conditions actuelles du marché).

GRAPHIQUE 2





EXEMPLES DE TYPES DE PRODUITS DÉRIVÉS CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Accumulated Boosted Forward (ABF), Target Redemption Forward (TRF) & Pivot Target Redemption Forward (PTRF)

L'Accumulated Boosted Forward (ABF) et Target Redemption Forward (TRF) permettent aux investisseurs d'acheter ou de vendre une devise à un taux plus avantageux grâce à l'application d'un effet de levier et à la présence d'un événement de knock-out.

RATIONNEL

L'ABF (Accumulated Boosted Forward) permet à l'investisseur d'acheter ou de vendre une devise (ou un métal scriptural) à un taux de change meilleur que celui du marché à terme tant que le niveau de désactivation n'est pas atteint.

VUE SUR LE MARCHÉ

Une hausse ou une baisse modérée du taux de change sous-jacent.

STRUCTURE

- L'investisseur ne paye pas de prime lors de la mise en place de la stratégie (stratégie à coût zéro).
- À chaque observation, l'investisseur achète ou vend un montant fixe d'une devise contre une autre (ou un métal scriptural) au prix d'exercice.
- Les fréquences d'observation et de livraison peuvent être définies par l'investisseur : hebdomadaire, mensuelle, à maturité du produit...
- Les fréquences d'observation et de livraison peuvent être différentes mais la fréquence de livraison sera toujours supérieure ou égale à la fréquence d'observation (par exemple, observation hebdomadaire et livraison bimensuelle).
- Les montants accumulés peuvent être vendus à tout moment à la date de livraison suivante.

- **ABF avec désactivation américaine** : si, à tout moment, le niveau de désactivation est atteint, la structure cesse d'exister et aucune accumulation supplémentaire n'aura lieu.
- **ABF avec désactivation européenne** : si, lors d'une observation, le niveau de désactivation est atteint, le processus d'accumulation est interrompu pour ce jour et reprendra lors de l'observation suivante si le cours observé est à nouveau inférieur (supérieur) au niveau de désactivation.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- **Prix d'exercice** : c'est le taux de change prédéfini auquel les montants seront achetés (ou vendus).
- **Observations garanties** : cette fonction garantit un nombre d'accumulations non affecté par la désactivation.

RISQUES

- Si le niveau de désactivation est atteint, la stratégie cesse d'exister et il n'y aura plus d'accumulation.
- Si le taux de change est inférieur (ou supérieur) au prix d'exercice, l'investisseur est tenu d'acheter (ou de vendre) à des conditions moins favorables que celles du marché. Il accumule (ou décumule) un multiple du montant (généralement x2).
- Si l'investisseur demande une résiliation anticipée de l'ABF, la Banque peut, à sa seule discrétion, déployer des efforts raisonnables pour accéder à sa demande, sous réserve que l'investisseur prenne en charge les coûts y afférents, qui peuvent être élevés.

ACCUMULATED BOOSTED FORWARD (ABF) ACHETEUR EUR/USD AVEC DÉSACTIVATION AMÉRICAINE



ACHETEUR EUR/ VENDEUR USD	Investisseur	SOUS-JACENT OBSERVATION	EUR/USD BFX Londres 13h00
VENDEUR EUR/ ACHETEUR USD	CA Indosuez Wealth (Europe)	FRÉQUENCE D'OBSERVATION	Hebdomadaire
MATURITÉ	1 an (52 semaines)	FRÉQUENCE DE LIVRAISON	Hebdomadaire
		RATIO	2x

COURS DE RÉFÉRENCE	1,0535
TAUX À TERME 1 AN	1,0710
PRIX D'EXERCICE	1,0200
NIVEAU DE DÉSACTIVATION	1,1000
MONTANT ACCUMULÉ EN CAS D'OBSERVATION SUPÉRIEURE OU ÉGALE AU PRIX D'EXERCICE	20 000 EUR (1 040 000 EUR au total)
MONTANT ACCUMULÉ EN CAS D'OBSERVATION INFÉRIEURE AU PRIX D'EXERCICE	40 000 EUR (2 080 000 EUR maximum au total)
STRATÉGIE	<p>A chaque observation où le taux de change EUR/USD est supérieur ou égal au prix d'exercice (1,0200) à 13h00, heure de Londres, l'investisseur achète 20 000 EUR contre USD au prix d'exercice, en date de valeur de la livraison suivante.</p> <p>A chaque observation où le taux de change EUR/USD est inférieur au prix d'exercice (1,0200) à 13h00, heure de Londres, l'investisseur achète 40 000 EUR contre USD au prix d'exercice, en date de valeur de la livraison suivante.</p>
INTERRUPTION DE LA STRATÉGIE	<p>Si, à tout moment à partir de la date de transaction et jusqu'à la dernière observation, le taux de change EUR/USD est supérieur ou égal au niveau de désactivation (1,1000), le processus d'accumulation s'arrête immédiatement et aucune autre accumulation n'aura lieu.</p> <p>Le montant en euros qui a été accumulé avant la désactivation ne sera pas affecté par la désactivation et sera livré à la date de livraison suivante.</p>

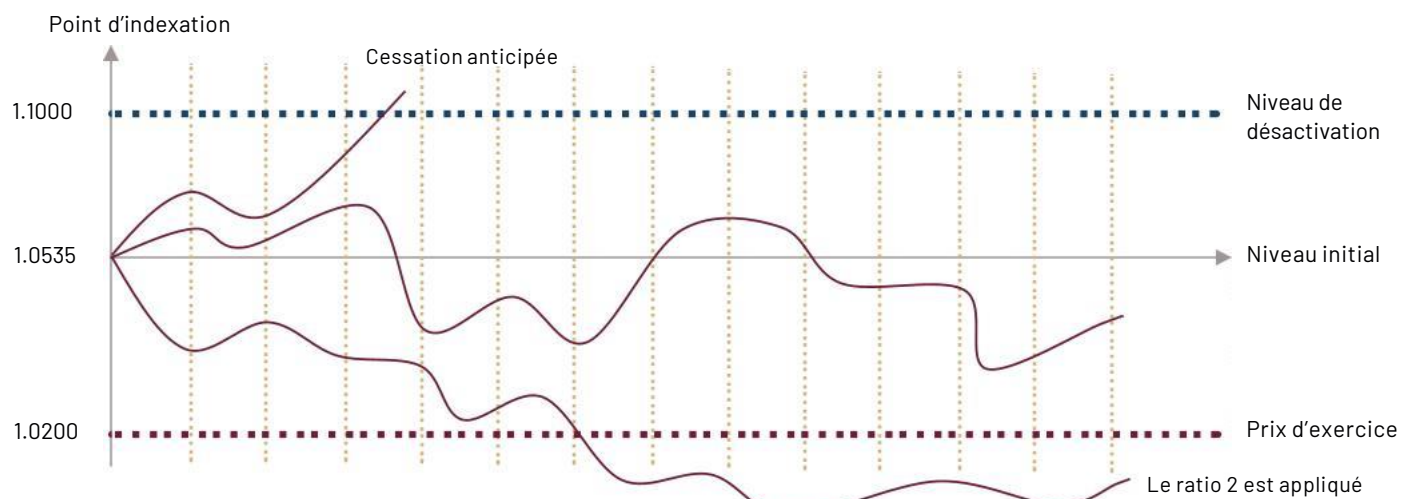
+ AVANTAGES

- L'investisseur a la possibilité d'acheter l'EUR et de vendre le USD à 510 pips de mieux que le taux à terme 1 an.
- Ce produit ne nécessite pas le paiement d'une prime initiale.
- Tous les montants accumulés en EUR peuvent être vendus à tout moment, en date valeur de la livraison suivante.

- RISQUES

- Si, à tout moment, le taux de change EUR/USD est supérieur ou égal au niveau désactivation, la stratégie cesse d'exister et aucune nouvelle accumulation n'aura lieu.
- A chaque observation où le taux de change EUR/USD est inférieur au prix d'exercice, l'investisseur est obligé d'acheter le montant accumulé en cas d'observation inférieure au prix d'exercice, à des conditions moins favorables que les conditions de marché alors en vigueur et assume le risque total de conversion du montant USD qu'il recevra à la date de livraison suivante.
- Dans le cas où l'investisseur demande une résiliation anticipée de l'ABF, la Banque peut, à son entière discrétion, déployer des efforts raisonnables pour accéder à sa demande, sous réserve que l'investisseur prenne en charge les coûts y afférents, qui peuvent être élevés.

GRAPHIQUE 3



RATIONNEL

Le Contrat à Terme à Remboursement Ciblé (TRF) permet à l'investisseur d'acheter ou de vendre une devise à un meilleur taux de change que le marché grâce à un effet de levier et un évènement de désactivation.

VUE SUR LE MARCHÉ

Une hausse ou une baisse modérée du taux de change sous-jacent.

STRUCTURE

- L'investisseur ne paye pas de prime lors de la mise en place de la stratégie (stratégie à coût zéro).
- À chaque observation, l'investisseur achète ou vend un montant fixe d'une devise contre une autre au prix d'exercice.
- Les fréquences d'observation et de livraison peuvent être définis par l'investisseur : hebdomadaire, mensuelle, à maturité du produit...
- Les fréquences d'observation et de livraison peuvent être différentes mais la fréquence de livraison sera toujours supérieure ou égale à la fréquence d'observation (par exemple, observation hebdomadaire et livraison bimensuelle).
- Les montants accumulés peuvent être vendus à tout moment à la date de livraison suivante.

Il existe plusieurs variantes disponibles de ce produit :

- Target Redemption Forward (TRF),
- Target Redemption Forward avec barrière européenne Knock-In (TRF EKI),
- Pivot Target Redemption Forward (PTRF),
- Pivot Target Redemption Forward avec barrière européenne Knock-In (PTRF EKI).

Ce tableau présente de manière synthétique les paramètres de chaque variante :

Type de TRF	Un prix d'exercice	Deux prix d'exercice	Pivot	EKI
TRF	x			
TRF EKI	x			x
Pivot TRF		x	x	
Pivot TRF EKI		x	x	x

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

- **Prix d'exercice** : c'est le taux de change prédéfini auquel les montants seront achetés (ou vendus).
- **Réserve et valeur intrinsèque** : à chaque observation où il y a une différence favorable entre le prix d'exercice et le cours observé (valeur intrinsèque), la différence est accumulée. La réserve correspond au montant maximal de la valeur intrinsèque qui peut être accumulé. Une fois ce seuil atteint la structure cesse d'exister. La principale différence entre un TRF et un ABF réside dans le mécanisme de désactivation : pour un TRF, elle est déterminée par la réserve, tandis que pour un ABF, elle est définie par un niveau de barrière.
- **Barrière européenne Knock-In « EKI » (optionnelle)** : Le TRF EKI offre une protection grâce à sa barrière européenne « Knock-In ». Dans cette structure, le ratio ne s'applique pas immédiatement, mais seulement en dessous (ou au-dessus) du niveau de la barrière « EKI ».

RISQUES

- Si la valeur intrinsèque accumulée par la réserve est dépassée, la stratégie cesse d'exister et il n'y aura pas d'accumulation future.
- Si le taux de change est inférieur (ou supérieur) au prix d'exercice, l'investisseur est tenu d'acheter (ou de vendre) à des conditions moins favorables que celles du marché. Il accumule (ou décumule) un multiple du montant (généralement x2).
- Si l'investisseur demande une résiliation anticipée du TRF, la Banque peut, à sa seule discrétion, déployer des efforts raisonnables pour satisfaire la demande, sous réserve que l'investisseur prenne en charge les coûts y afférents, qui peuvent être élevés.

TARGET REDEMPTION FORWARD AVEC BARRIÈRE EUROPÉENNE KNOCK-IN (TRF EKI) - ACHETEUR XAU/USD



ACHETEUR EUR/ VENDEUR USD	Investisseur	SOUS-JACENT OBSERVATION	XAU/USD Londres 15h00
VENDEUR EUR/ ACHETEUR USD	CA Indosuez Wealth (Europe)	FRÉQUENCE D'OBSERVATION	Hebdomadaire
MATURITÉ	1 an (52 semaines)	FRÉQUENCE DE LIVRAISON	Hebdomadaire
		RATIO	2x
COURS DE RÉFÉRENCE TAUX À TERME 1 AN			2 940 3 055
PRIX D'EXERCICE			2 740
BARRIÈRE EUROPÉENNE KNOCK-IN			2 640
MONTANT ACCUMULÉ EN CAS D'OBSERVATION SUPÉRIEURE OU ÉGALE AU PRIX D'EXERCICE			10 XAU (520 XAU au total)
MONTANT ACCUMULÉ EN CAS D'OBSERVATION INFÉRIEURE AU PRIX D'EXERCICE			20 XAU (1 040 XAU maximum au total)
RÉSERVE			500 USD/once

STRATÉGIE

A chaque observation où le taux XAU/USD est supérieur ou égal au prix d'exercice (soit 2 740) à 15h heure de Londres, l'investisseur achète XAU 10 contre USD au prix d'exercice, en date valeur de la livraison suivante. La valeur intrinsèque associée, le cas échéant, sera accumulée.

A chaque observation où le taux XAU/USD est supérieur ou égal à la barrière européenne Knock-In (soit 2 640) et strictement inférieur du prix d'exercice (soit 2 740) à 15h, heure de Londres, l'investisseur n'achète pas de XAU/USD. La valeur intrinsèque est nulle.

A chaque observation où le taux XAU/USD est strictement inférieur à la barrière européenne Knock-In (soit 2 640) à 15h, heure de Londres, l'investisseur achète XAU 20 contre USD au prix d'exercice, valeur la date de livraison suivante. La valeur intrinsèque est nulle.

INTERRUPTION DE LA STRATÉGIE

Si, à une date d'observation quelconque, les valeurs intrinsèques accumulées, y compris celle de la date d'observation actuelle, atteignent ou dépassent la réserve, l'investisseur achète pour la dernière fois un montant en XAU égal au montant accumulé ajusté (tel que défini ci-dessous) contre USD, en date valeur de la livraison suivante. Le processus d'accumulation s'arrête immédiatement et aucune autre accumulation n'aura lieu. Le montant XAU/ USD acheté avant la désactivation n'est pas affecté.

Dès que les valeurs intrinsèques accumulées atteignent ou dépassent la réserve, le montant accumulé en cas d'observation supérieure ou égale au prix d'exercice sera ajusté lors du dernier achat

« Montant Accumulé Ajusté » selon la formule suivante et de sorte que les valeurs intrinsèques accumulées à cette date correspondent exactement à la réserve.

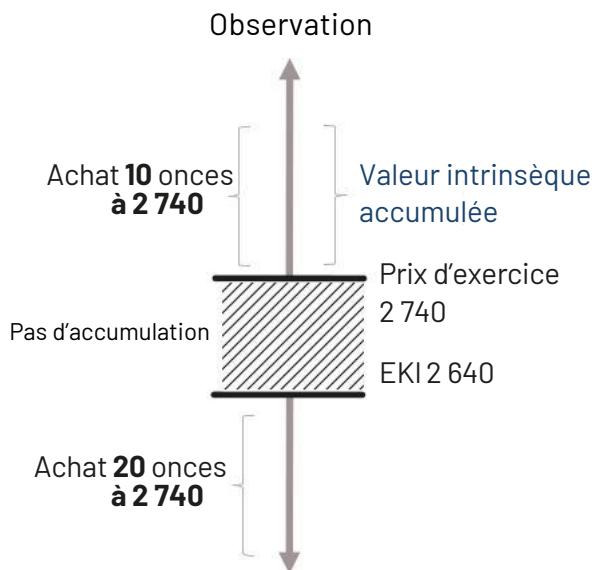
Formule : Montant Accumulé Ajusté = [Montant accumulé en cas d'observation supérieure ou égale au prix d'exercice x (réserve - valeurs intrinsèques accumulées avant la date d'observation actuelle)/ valeur intrinsèque]

+ AVANTAGES

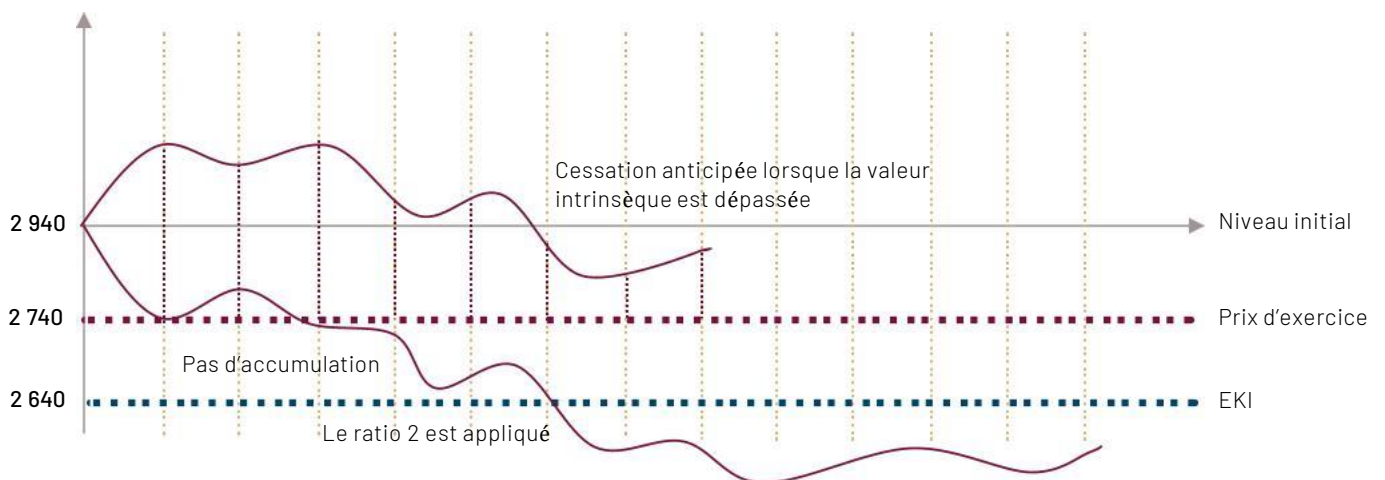
- L'investisseur a la possibilité d'acheter XAU et de vendre USD à 315 USD de mieux que le taux à terme 1 an.
- La barrière européenne Knock-In offre une protection pour l'investisseur en cas de baisse du sous-jacent à une date d'observation, mais seulement en dessous du prix d'exercice et au dessus du niveau de la barrière, car aucun règlement ne sera alors effectué.
- Ce produit ne nécessite pas le paiement d'une prime initiale.
- Tous les montants XAU accumulés peuvent être vendus à tout moment, à la date de livraison suivante.

- RISQUES

- Si, à une date d'observation quelconque, les valeurs intrinsèques accumulées, atteignent ou dépassent la réserve, l'investisseur achète pour la dernière fois un montant en XAU au prix d'exercice, à la suite de laquelle la Stratégie prendra fin et aucune autre accumulation n'aura lieu. Le profit maximal de l'investisseur est donc plafonné à la réserve.
- A chaque observation où le taux de change XAU/USD est strictement inférieur à la barrière européenne Knock-In, l'investisseur est obligé d'acheter XAU à des conditions moins favorables que les conditions de marché en vigueur et assume le risque total de conversion du montant XAU qu'il recevra à la date de livraison suivante
- Si l'investisseur demande une résiliation anticipée du TRF, la Banque peut, à sa seule discrétion, déployer des efforts raisonnables pour satisfaire la demande, sous réserve que l'investisseur prenne en charge les coûts y afférents, qui peuvent être élevés.



GRAPHIQUE 4



PIVOT TARGET REDEMPTION FORWARD (PTRF) XAG/USD



CONTREPARTIE A	Investisseur
CONTREPARTIE B	CA Indosuez Wealth (Europe)
MATURITÉ	1 an (52 semaines)

SOUS-JACENT OBSERVATION	XAG/USD SLVRLN 12h00 Lonres
FRÉQUENCE D'OBSERVATION	Hebdomadaire
FRÉQUENCE DE LIVRAISON	Hebdomadaire
RATIO	2x

COURS DE RÉFÉRENCE TAUX À TERME À 1 AN	32 32,75
PRIX D'EXERCICE VENDEUR (PEV)	37
PIVOT	32.00
PRIX D'EXERCICE ACHETEUR (PEA)	27
MONTANT ACCUMULÉ EN CAS D'OBSERVATION SUPÉRIEURE AU PEV	1000 XAG (52'000 XAG maximum au total)
MONTANT ACCUMULÉ EN CAS D'OBSERVATION INFÉRIEUR OU ÉGALE AU PEV	500 XAG (26 000 XAG au total)
MONTANT ACCUMULÉ EN CAS D'OBSERVATION SUPÉRIEURE OU ÉGALE AU PEA	500 XAG (26 000 XAG au total)
MONTANT ACCUMULÉ EN CAS D'OBSERVATION INFÉRIEUR OU ÉGALE AU PEV	1000 XAG (52 000 XAG maximum au total)
RÉSERVE	25 USD/once

STRATÉGIE

À chaque observation où le taux XAG/USD est supérieur ou égal au prix d'exercice acheteur (soit 27) et strictement inférieur au Pivot (soit 32) à 12h, heure de Londres, l'investisseur achète XAG 500 contre USD au PEA, en date valeur de la livraison suivante. La valeur intrinsèque associée, le cas échéant, sera accumulée.

À chaque observation où le taux XAG/USD est strictement inférieur au prix d'exercice acheteur (soit 27) à 12h, heure de Londres, l'investisseur achète XAG 1'000 contre USD au PEA, en date valeur de la livraison suivante. La valeur intrinsèque est nulle.

À chaque observation où le taux XAG/USD est inférieur ou égal au prix d'exercice vendeur (soit 37) et supérieur ou égal au pivot (soit 32) à 12h, heure de Londres, l'investisseur vend XAG 500 contre USD au PEV, en valeur la date de livraison suivante. La valeur intrinsèque associée, le cas échéant, sera accumulée.

À chaque observation où le taux XAG/USD est strictement supérieur au prix d'exercice vendeur (soit 37) à 12h, heure de Londres, l'investisseur vend XAG 1000 contre USD au PEV, en valeur la date de livraison suivante. La valeur intrinsèque est nulle.

INTERRUPTION DE LA STRATÉGIE

Si, à une date d'observation quelconque, les valeurs intrinsèques accumulées, y compris celle de la date d'observation actuelle, atteignent ou dépassent la réserve, et

I) le taux XAG/USD est strictement supérieur au prix d'exercice acheteur (soit 27) et strictement inférieur au Pivot (soit 32) à 12h, heure de Londres, l'investisseur achète pour la dernière fois un montant en XAG égal au montant accumulé ajusté acheteur (tel que défini ci-après) contre USD au PEA, en date valeur de la livraison suivante,

OU

II) le taux XAG/USD est strictement inférieur au prix d'exercice (soit 37) et supérieur ou égal au Pivot (soit 32) à 12h, heure de Londres, l'investisseur vend pour la dernière fois un montant en XAG égal au montant accumulé ajusté vendeur (tel que défini ci-dessous) contre USD au PEV, en date valeur de la livraison suivante.

Par la suite, la processus d'accumulation s'arrête immédiatement et aucune autre accumulation n'aura lieu. Le montant XAG qui a été acheté (voir I) ci-dessus), respectivement vendu (voir II) ci-dessus), avant la désactivation ne sera pas affecté.

Précisions à propos du cas (I) :

Dès que les valeurs intrinsèques accumulées atteignent ou dépassent la réserve, le montant accumulé en cas d'observation supérieure ou égale au PEA pour le dernier achat de XAG contre USD au PEA sera ajusté « Montant Accumulé Ajusté Acheteur » selon la formule suivante et de sorte que les valeurs intrinsèques accumulées à cette date correspondent exactement à la réserve.

Formule : Montant Accumulé Ajusté Acheteur = [Montant accumulé en cas d'observation supérieure ou égale à PEA x (réserve - valeurs intrinsèques accumulées avant la date d'observation actuelle)/ valeur intrinsèque]

(Précisions à propos du cas II) :

Dès que les valeurs intrinsèques accumulées atteignent ou dépassent la réserve, le montant accumulé en cas d'observation supérieure au PEV pour la dernière vente de XAG contre USD au PEV sera ajusté « Montant Accumulé Ajusté Vendeur », selon la formule suivante, de sorte que les valeurs intrinsèques accumulées à cette date correspondent exactement à la réserve.

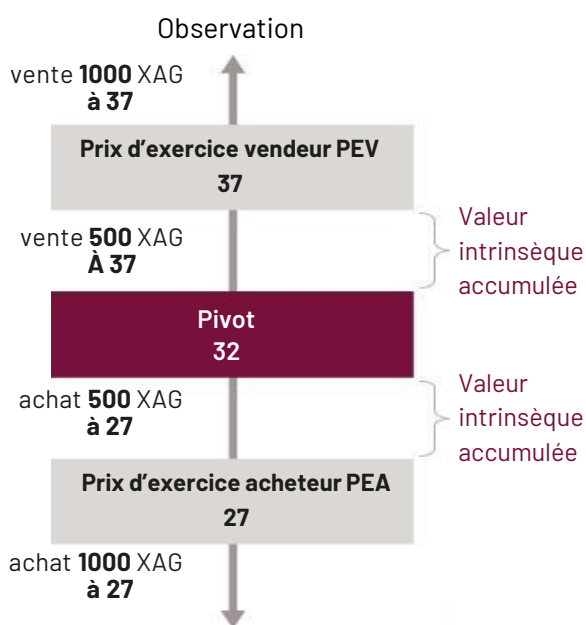
Formule : Montant Accumulé Ajusté Vendeur = [montant accumulé en cas d'observation supérieure au PEV x (réserve - valeurs intrinsèques accumulées avant la date d'observation actuelle)/ valeur intrinsèque]

+ AVANTAGES

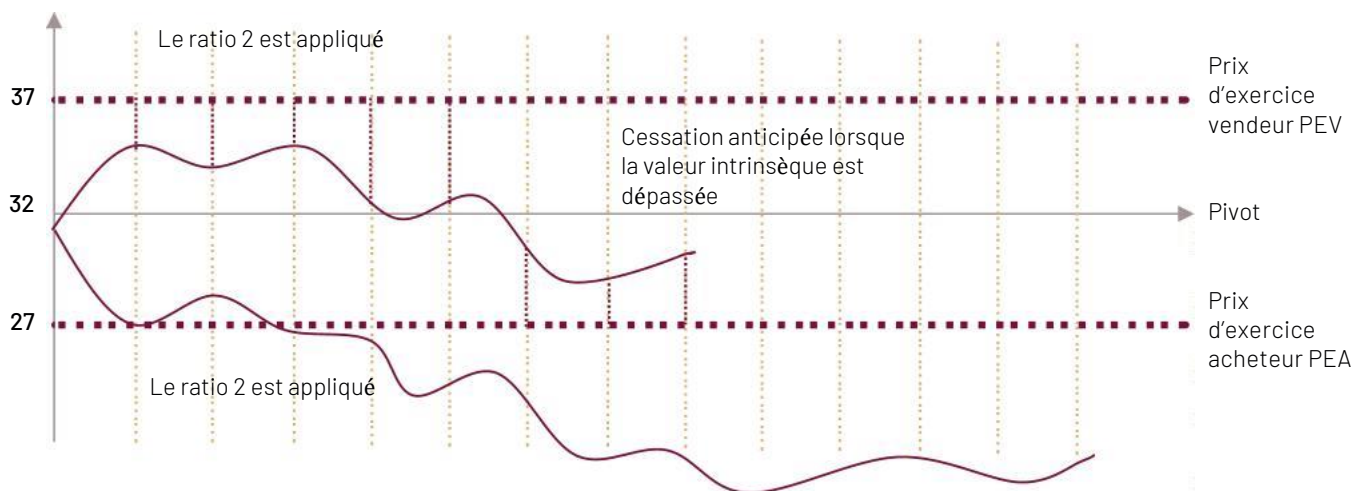
- L'investisseur a la possibilité à chaque observation (I) d'acheter XAG contre USD à 575 cts de mieux respectivement (II) de vendre XAG contre USD à 425 cts de mieux que le taux à terme 1 an.
- Cette stratégie ne nécessite pas le paiement d'une prime initiale.
- Tous les montants XAG accumulés (ou vendus) peuvent être vendus, (ou achetés), à tout moment à la date de livraison suivante.

- RISQUES

- Si, à une date d'observation quelconque, les valeurs intrinsèques accumulées, atteignent ou dépassent la réserve, l'investisseur pourra pour la dernière fois (I) Acheter un montant en XAG égal au Montant Accumulé Ajusté Acheteur, respectivement, (II) Vendre un montant en XAG égal au Montant Accumulé Ajusté Vendeur à la suite duquel la Stratégie prendra fin et aucune autre achat, respectivement vente, n'aura lieu. Le profit maximal pour l'investisseur est donc plafonné à la réserve.
- A chaque observation où le taux XAG/USD est (I) strictement inférieur au PEA, l'investisseur est obligé d'acheter le montant accumulé en cas d'observation inférieure au PEA, respectivement (II) strictement supérieur au PEV, l'investisseur est obligé de vendre le montant accumulé en cas d'observation supérieure au PEV, dans les deux cas à des conditions moins favorables que les conditions de marché alors en vigueur et assume le risque total de conversion du montant XAG qu'il (I) achète, respectivement (II) vend à la date de livraison suivante.
- Dans le cas où l'investisseur demande une résiliation anticipée de la stratégie, la Banque peut, à sa seule discrétion, déployer des efforts raisonnables pour accéder à sa demande, sous réserve que l'investisseur prenne en charge les coûts y afférents, qui peuvent être élevés.



GRAPHIQUE 5



• Avertissement concernant les risques liés aux opérations sur options

Cette section est relative aux opérations suivantes :

- achat de call
- achat de put
- vente de call
- vente de put

Cette section présente des spécificités (01) et des caractéristiques (02) de ces opérations et, bien entendu, les risques qu'elles comportent (03). Une quatrième partie sera consacrée aux spécificités des stratégies optionnelles dites " accumulateurs ", et " décumulateurs " (04).

01. SPÉCIFICITÉ DES OPÉRATIONS SUR OPTIONS

Les options permettent d'intervenir notamment sur les marchés des actions, des indices, des taux, des matières premières, des métaux précieux ou des changes. Ceux-ci sont dénommés « sous-jacents ».

Les options présentent un avantage significatif : elles ne nécessitent qu'une faible mobilisation en capital au moment de l'investissement. Elles se caractérisent par un effet de levier : votre participation aux plus-values et aux moins-values du sous-jacent est plus que proportionnelle.

Certaines options (indices, actions) font l'objet d'une cotation sur un marché réglementé. D'autres (métaux précieux, changes) sont négociées de gré à gré. Leur prix est étroitement lié au sous-jacent. Les options dites « américaines » peuvent être exercées n'importe quel jour de négoce jusqu'à la date d'échéance. Par contre, les options dites « européennes » ne peuvent être exercées qu'à la date d'échéance.

Une opération sur option peut vous permettre de vous couvrir contre la hausse ou la baisse d'un sous-jacent. Vous pouvez également parier sur la hausse ou la baisse d'un sous-jacent. L'opération aura alors un caractère spéculatif. Quelle que soit votre stratégie, notre objectif est de vous informer au mieux sur le niveau de risque que vous encourez.

02. CARACTÉRISTIQUES DES OPÉRATIONS SUR OPTIONS

QUELS SONT VOS DROITS ET QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

En tant qu'acheteur d'une option, vous **pouvez**, à une date d'échéance déterminée (option européenne) ou à tout moment, jusqu'à une date d'échéance donnée (option américaine), acheter (option call) ou vendre (option put) une certaine quantité de sous-jacent à un prix prédéfini (prix d'exercice ou strike). Le prix que vous payez en contrepartie de ce droit est dénommé prime.

En tant que vendeur (émetteur) d'une option, vous **devez**, si votre acheteur exerce son option à la date d'échéance (option européenne) ou avant la date d'échéance (option américaine), lui vendre le sous-jacent au prix d'exercice ou strike (**option call**) ou lui acheter le sous-jacent au prix d'exercice ou strike (**option put**).

Vous recevrez ici une prime en contrepartie du droit que vous octroyez.

COMMENT DÉTERMINER LA VALEUR D'UNE OPTION ?

La valeur d'une option est notamment fonction de sa **valeur intrinsèque** et de sa **valeur temps**, de la **volatilité du sous-jacent** et, au cas où le sous-jacent est une action, des **dividendes éventuels à percevoir**.

La **valeur temps** représente l'espoir de voir le cours du sous-jacent évoluer à la hausse (option call) ou à la baisse (option put) pendant la durée de vie de l'option. Plus cet espoir est important, plus la valeur temps sera élevée.

La valeur **intrinsèque** représente la valeur réelle de l'option, c'est-à-dire le profit que l'on pourrait dégager en cas d'exercice immédiat. Son calcul s'obtient par la différence entre le cours de l'actif sous-jacent et le prix d'exercice de l'option.

- Avertissement concernant les risques liés aux opérations sur options

La volatilité du sous-jacent est la variation de celui-ci sur une période donnée. Plus l'amplitude des variations est importante, plus la probabilité d'atteindre le prix d'exercice est élevée.

Si, avant l'échéance de l'option, un **dividende** est offert aux actionnaires, le cours du sous-jacent s'appréciera.

03. NIVEAU DE RISQUE DES OPTIONS

Comme tout instrument financier, les options sont exposées à une série de risques (risque de marché, risque de liquidité, risque de contrepartie,...) détaillés dans le Guide de l'Investisseur.

LE NIVEAU DE RISQUE EN CAS D'ACHAT D'UNE OPTION CALL OU PUT

En tant qu'acheteur d'une option call ou d'une option put, vous risquez de voir votre option perdre la totalité de sa valeur. Dans ce cas, votre perte se limite à la prime que vous avez payée.

LE RISQUE EN CAS DE VENTE D'UNE OPTION CALL

En tant que vendeur d'une option call, deux cas de figure peuvent se présenter. Si, à la date d'échéance, le cours du sous-jacent est supérieur au prix d'exercice, votre acheteur vous demandera de livrer le sous-jacent. Vous aurez encaissé une prime lors de la vente mais n'aurez pas profité de la hausse du cours du sous-jacent. Si vous ne détenez pas le sous-jacent, vous encourez alors un risque potentiellement illimité de perte. Si, à l'inverse, à la date d'échéance, le cours du sous-jacent est inférieur au prix d'exercice, votre acheteur n'exercera pas son option. La prime encaissée compensera, en tout ou partie, la perte de valeur éventuelle du sous-jacent.

LE RISQUE EN CAS DE VENTE D'UNE OPTION PUT

En tant que vendeur d'une option put, si, à l'échéance, le cours du sous-jacent est supérieur au prix d'exercice, l'acheteur n'exercera pas son option. Votre gain sera équivalent à la prime encaissée. En revanche, si, à l'échéance, le cours du sous-jacent est inférieur au prix d'exercice, l'acheteur exercera son option et vous devrez acheter le sous-jacent au prix d'exercice. Vous subirez alors une perte équivalente à la différence entre le prix d'exercice et le prix du sous-jacent. Vous encourez alors un risque potentiellement illimité de perte. La prime encaissée lors de la vente de l'option compensera, en tout ou partie, la différence entre le prix d'exercice et le prix du sous-jacent.

04. ACCUMULATEURS ET DÉCUMULATEURS

L'accumulateur est une stratégie d'achat et de vente d'options de gré à gré qui permet d'accumuler périodiquement pendant une durée donnée, si certaines conditions sont remplies, un sous-jacent (devise, action...) à un cours (le "Strike") meilleur que le cours de marché disponible au moment de la conclusion de la transaction initiale. Cette bonification vient notamment du fait que le client vend à la banque des options qui obligent le client, sans nécessairement percevoir de prime, à acheter le sous-jacent à un prix déterminé et pour une quantité dépendante de la variation du cours du sous-jacent. Le règlement de l'opération s'effectue selon un échéancier défini préalablement.

Cet instrument présente d'autres différences par rapport à un contrat à terme classique. Un levier peut améliorer le niveau du Strike mais augmenter la perte potentielle pour le client. Le levier consiste à multiplier la quantité de sous-jacent accumulée lorsque le relevé de cours du sous-jacent pour une période donnée est moins favorable pour le client. Une barrière désactivante peut également améliorer le niveau du Strike mais limiter le gain potentiel pour le client si le sous-jacent atteint le niveau de désactivation. Une fois la barrière atteinte, et en fonction de ce que le client convient avec la banque, la stratégie peut alors être désactivée définitivement pour la période restant à courir même en cas d'évolution favorable du marché pour le client, ou être réactivée en fonction de l'évolution postérieure du marché.

- Avertissement concernant les risques liés aux opérations sur options

Cette stratégie est donc particulièrement risquée si les marchés sont volatils, en particulier lorsque le client ne posséderait pas le sous-jacent ou sa contre-valeur.

En concluant ce type de contrat dérivé de gré à gré, le client ne peut pas connaître à l'avance la quantité exacte de sous-jacent qu'il sera tenu d'acheter au comptant ou à terme. Le client ne connaîtra que la quantité minimale et maximale de sous-jacent à acheter. En fonction des mouvements de cours observés pendant la durée de la transaction, la quantité de sous-jacent peut donc varier entre zéro (par l'effet de la barrière désactivante) et un multiple du nominal (par l'effet de levier).

À la différence de l'accumulateur, le décumulateur est une stratégie qui oblige le client à vendre un sous-jacent pendant une durée donnée. Il vise à permettre de vendre le sous-jacent à un cours meilleur que le cours de marché disponible au moment de la conclusion de la transaction initiale. Le décumulateur, le cas échéant assorti d'un effet de levier et/ou d'un mécanisme de barrière désactivante tel que décrit ci-avant, présente des risques comparables à l'accumulateur. Un document complétant cette explication et en donnant une illustration chiffrée est disponible sur demande auprès de la Banque.

Lorsque l'investisseur ne détient pas le sous-jacent, il encourt un risque illimité. La Banque lui demandera en principe de couvrir intégralement ce risque, et l'investisseur est donc susceptible de devoir répondre à des appels de marge de la banque en fonction de l'évolution des marchés.

- Avertissements concernant les opérations de change à terme et autres contrats à terme sur devises

01. CHANGE A TERME

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

Une opération de change à terme est une transaction au titre de laquelle les parties échangent des devises - achetant ou vendant une devise particulière contre une autre devise - à une date ultérieure fixée d'un commun accord et à un cours convenu au moment de la transaction. Ce cours est appelé le cours, ou prix, à terme.

Le change à terme (en anglais : *forex forward* ou *outright*) s'oppose au change au comptant (en anglais : *spot*).

Le marché des changes est un marché interbancaire. Ceci signifie que les investisseurs non-institutionnels ne peuvent conclure d'opérations de change que par l'intermédiaire d'une banque.

Les transactions se réalisent de gré à gré, sans intervention d'une bourse ou d'un marché réglementé. A ce titre, le marché des changes est dérégulé.

OBJECTIFS

Une opération de change à terme peut avoir un objectif de couverture : en acquérant une devise à un terme déterminé et à un cours prédéfini, l'acheteur se prémunit d'une évolution défavorable de cette devise.

Cette opération permet notamment aux entreprises actives dans le commerce international de maîtriser les risques de change. Un exportateur européen dont les marchandises sont réglées en dollars américain (USD) peut, au moyen d'une opération de change à terme, annuler tout risque de change défavorable en vendant des dollars à terme contre des euros (achat EUR/vente USD) à un cours convenu. Un importateur peut, quant à lui, se prémunir d'une hausse de cours qui aurait pour effet d'augmenter son prix d'achat.

Une opération de change à terme peut avoir un objectif spéculatif : l'investisseur anticipe une évolution favorable d'une devise par rapport à une autre. Il entend ainsi réaliser un gain en capital et non se couvrir contre un risque.

DÉTERMINATION DU COURS À TERME

Le cours à terme est fonction du cours au comptant ainsi que des taux d'intérêt des devises concernées. Il ne constitue pas une anticipation de l'évolution des devises à terme.

Ainsi, acheter une devise à terme par rapport à l'euro revient à vendre l'euro au comptant et l'emprunter sur la période donnée, et à acheter la contre devise au comptant et à la placer sur la période donnée.

Vendre une devise à terme par rapport à l'euro revient à acheter l'euro au comptant et le placer sur la période donnée, et à vendre la contre devise au comptant et à l'emprunter sur la période donnée.

DÉPORT/REPORT

Chaque devise, pour une période donnée, produit ou engendre des intérêts. Le différentiel de taux d'intérêt permet de calculer les points de terme. Si le taux d'intérêt de la contre devise est supérieur à celui de l'euro, on parle de report. Sinon on parle de déport. Le cours à terme est le cours spot plus les points de terme en cas de report, ou moins les points de terme en cas de déport.

EXEMPLE CHIFFRÉ

Au comptant, 1 EUR = 1,3000 USD.

Le report est de + 0,0050 USD.

Le cours à terme est donc de 1,3050 USD (soit 1,3000 + 0,0050).

L'investisseur vend dans 3 mois 100 000 USD à un cours fixé dès aujourd'hui.

Il ne subira dès lors pas une baisse du dollar, ni ne profitera d'une hausse éventuelle.

A l'échéance, la vente de 100 000 USD générera un solde de 76.628,35 EUR (100 000 USD/1,3050).

- Avertissements concernant les opérations de change à terme et autres contrats à terme sur devises

01. OPÉRATION DE CHANGE À TERME

DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES

Une opération de change à terme est une opération dans laquelle les parties échangent des devises – achat ou vente d’une devise contre une autre – à une date ultérieure déterminée d’un commun accord et à un prix convenu au moment de la transaction. Ce prix est appelé le cours à terme.

Le change à terme se distingue du change au comptant. Le marché des changes (forex) est un marché interbancaire.

Cela signifie que les investisseurs non institutionnels ne peuvent conclure des opérations de change que par l’intermédiaire d’une banque.

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS D’UNE OPÉRATION DE CHANGE À TERME

Avantages

- Le cours de change appliqué au terme de l’opération, dont le montant est défini et la date déterminée, est garanti.
- Le montant et la durée de l’opération sont définis en fonction de vos besoins.
- Le report profite au vendeur de l’euro et le déport à l’acheteur.
- L’investisseur peut à tout moment et au plus tard deux jours avant l’échéance, clôturer sa position si elle est favorable.

Inconvénients

- L’investisseur doit avoir une connaissance précise du terme.
- Au terme convenu, l’investisseur a l’obligation – et non le droit – de vendre/acheter les devises concernées. Il s’agit d’un engagement irrévocable. A titre d’exemple, si le contrat commercial conclu entre l’importateur et l’exportateur est annulé, l’opération de change à terme ne sera pas remise en cause et devra être exécutée.
- L’opération de change ne permet pas de bénéficier de l’évolution favorable du cours de la devise vendue (dans l’exemple ci-dessus, l’investisseur ne bénéficie pas d’une éventuelle hausse du dollar contre l’euro).
- Si l’opération de change n’est pas effectuée dans un objectif de couverture, elle expose l’investisseur à un risque de change sans limitation de montant.

02. OPERATIONS À TERME PORTANT SUR UNE DEVISE NON-LIVRABLE

DESCRIPTION

La Banque peut conclure avec ses clients des opérations à terme sur certaines devises qui ne sont pas livrables sur leur compte (en anglais “ non-deliverable currency forward ” ou “ NDF ”).

Les principales devises non-livrables pour lesquelles la Banque est susceptible, en fonction des conditions de marché, de traiter des opérations à terme sont notamment:

- BRL Brazilian Real – Réal brésilien
- CNY Chinese R Yuan – Yuan chinois
- IDR Indonesian Rupiah – Roupie indonésienne
- INR Indian Rupee – Roupie indienne
- KRW South Korean Won – Won coréen
- MYR Malaysian Ringgit – Ringgit malais
- PHP Philippine Peso – Peso philippin
- TWD Taiwan Dollar – Dollar taiwanais

- Avertissements concernant les opérations de change à terme et autres contrats à terme sur devises

De la même manière qu'une vente ou un achat à terme d'une devise livrable contre une autre devise livrable, le change à terme sur une devise non-livrable (ci-après " **NDF** ") permet de fixer à terme le cours d'une parité entre 2 devises

Toutefois, à l'échéance, il n'est pas procédé à l'échange des devises concernées, mais seulement au paiement net dans la devise livrable (par ex. l'USD ou l'EUR) correspondant à l'écart entre le cours à terme convenu et le cours au comptant constaté à l'échéance.

Les investisseurs sont invités à se reporter aux sections « Objectifs », « Détermination du cours à terme » et « Déport/Report » sous le titre 01.

EXEMPLE CHIFFRÉ

A l'initiation de l'opération

Au comptant, 1 EUR = 2,6150 BRL (réal brésilien).

Le report à 3 mois est de + 0,0250 BRL.

Le cours à terme est donc de 2,64 BRL (soit 2,6150 + 0,0250).

Le client vend dans 3 mois 500 000 BRL à un cours fixé dès aujourd'hui de 2.64 soit 189 393.94 EUR en contrevaletur EUR.

A l'échéance :

- **Si le cours du BRL s'est déprécié :**

Fixing EUR / BRL = 4, alors l'équivalent de 500 000 BRL est de 125 000 EUR :

La banque verse au client: 64 393.94 EUR (i.e 189 393.94 - 125 000)

- **Si le cours du BRL s'est apprécié :**

Fixing EUR / BRL = 2, alors l'équivalent de 500 000 BRL est de 250 000 EUR :

La banque reçoit du client : 60 606.06 EUR (i.e 250 000 - 189 393.94)

Si le cours du BRL pour un EUR est de 2,64 à l'échéance, alors aucun flux n'est payé à l'échéance.

03. AVANTAGES/INCONVÉNIENTS SPÉCIFIQUES

Specific benefits

- Le NDF permet de s'exposer au, ou se couvrir contre le risque de change des devises non livrables.
- Le NDF est assimilé à un outil de spéculation lorsque son utilisation a pour but un arbitrage de taux d'intérêt entre une devise à faible rendement (empruntée par l'investisseur) combinée à une devise à fort rendement (placée par l'investisseur).

Inconvénients spécifiques

- Le client ne pourra en aucun cas détenir une devise non-livrable sur son compte auprès de la Banque.
- Dans le cadre d'une opération de couverture, une opération de NDF fournit un cours unique de change, et ne permet pas de bénéficier d'une appréciation du cours à terme en faveur de l'investisseur.
- La volatilité des cours des devises non-livrables est généralement sensiblement plus élevée que celle des cours des devises des pays du G11 (AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, JPY, NOK, NZD, SEK, USD, SGD). Le cours de ces devises non-livrables peut augmenter ou baisser fortement, y compris sur une courte période. Le client prend donc un risque de change plus élevé en s'exposant à des fins spéculatives à l'évolution du cours d'une devise non-livrable par le biais d'une opération de NDF.

- Avertissements concernant les opérations de change à terme et autres contrats a terme sur devises

- La forte volatilité des cours des devises non-livrables et des taux d'intérêt associés à ces devises, ainsi que la plus faible liquidité du marché interbancaire des NDF, peuvent considérablement renchérir le coût d'une clôture de la position NDF d'un client avant l'échéance, lorsque les conditions de marché permettent à la Banque de proposer une telle clôture. La Banque ne peut pas garantir en toutes circonstances un accès à un marché secondaire pour clôturer un NDF de manière anticipée.
- Le cours des devises non-livrables et le produit des NDF à l'échéance peuvent particulièrement être influencés par le risque politique (politique monétaire, contrôle des changes, impossibilité d'obtenir un taux de change, autres évolutions légales et réglementaires...) qui est à prendre particulièrement en considération avant la conclusion d'une opération de NDF.
- Pour les besoins du calcul au jour le jour du montant de la marge à couvrir le Client au moyen de garanties en faveur de la Banque, la Banque requerra pour les NDF une marge pouvant aller jusqu'à 100% du montant notionnel de l'opération. Ce taux sera généralement supérieur à celui retenu pour les opérations de change à terme entre devises des pays du G11 et limitera donc la taille des opérations de NDF susceptibles d'être conclues avec la Banque.
- En outre, les NDF présentent les inconvénients indiqués ci-avant à propos des opérations de change à terme.

